

AIDES AU FINANCEMENT

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection (minimum 7 semaines avant l'entrée en formation).

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Agé(e) de moins de 26 ans :

Contactez la Mission Locale de votre secteur (<http://www.mission-locale.fr/annuaire/>)

Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation) formation ProSportConcept non éligibles par ce dispositif, FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir, etc...). Aide possible du Conseil Général (FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), etc..).

Sans emploi :

- Demandeur d'emploi non inscrit, il est vivement recommandé d'aller vous inscrire et de demander à rencontrer un Conseiller.
- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF portable (Compte personnel de formation), etc...)
- Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale).
- Aide possible du Conseil Général (FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), etc...)

Salarié : (en CDI – CDD) (DIF) (CIF)

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (UNIFORMATION, AGEFOS-PME, AFDAS, FONGECIF ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Travailleur indépendant :

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle. Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

Sportif de haut niveau :

Prenez contact avec votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club. **Personne en**

situation de handicap :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation

2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.

3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout autres renseignements concernant le financement de la formation